

Effet domino en vue, en cas de retard des élections provinciales

RD CONGO La Cour constitutionnelle a rendu un arrêt la semaine dernière qui risque de gripper le délicat mécanisme électoral congolais

KINSHASA

DE NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

Échaudé par la violence des émeutes de janvier dernier, provoquées par le simple soupçon d'un report des élections présidentielles, le pouvoir congolais – ou en tout cas les partisans du maintien au pouvoir du président Kabila – a choisi d'avancer masqué. En effet, c'est un arrêt rendu la semaine dernière par la Cour constitutionnelle, en principe indépendante, qui risque de gripper le délicat mécanisme électoral qui devait s'enclencher en octobre prochain.

La Cour a ordonné, lors d'une audience à Kinshasa, que l'élection des gouverneurs de province

ait lieu avant l'élection des députés provinciaux. Or, le calendrier électoral a fixé l'élection des députés provinciaux au 25 octobre prochain, soit un délai de six semaines, qui paraît bien difficile à respecter.

Rappelons en effet que le Congo se trouve en pleine réforme administrative : le découpage territorial, négocié lors des accords de paix de Sun City en 2002, inscrit dans la nouvelle Constitution et longuement différé, a finalement été promulgué par le président Kabila en février 2015. Désormais, au lieu des onze provinces existantes, le Congo en comptera 26 (21 nouvelles provinces ont été créées).

Chacune d'entre elles devra être dotée d'un gouverneur et d'un vice-gouverneur, élus par les nouvelles assemblées provinciales. L'élection des gouverneurs provinciaux, au suffrage indirect, devrait coûter deux millions de dollars, mais le Premier ministre Matata Mponyo a déjà déclaré, sans autre explication, que son gouvernement ne disposait pas des moyens nécessaires pour financer ce premier scrutin.

Si la Ceni (Commission électorale indépendante) s'avère incapable de respecter l'arrêt de la Cour de la semaine dernière dans un délai aussi bref, c'est l'ensemble du calendrier électoral qui se trouvera décalé : les élec-

tions des députés provinciaux ne pourront avoir lieu en octobre, ni les élections sénatoriales en janvier, et il sera probablement impossible d'organiser pour novembre 2016 les élections législatives et le scrutin présidentiel.

On assistera donc, pour des raisons présentées comme « techniques » à un glissement de fait, soit un report de l'élection présidentielle vers laquelle convergent déjà tous les esprits.

Estimant que c'est le découpage territorial précipité et non préparé, après une longue attente, qui a grippé la délicate machinerie électorale, le député de l'opposition Martin Fayulu a suggéré que l'on en revienne provi-

soirement aux onze anciennes provinces. Pour lui, « gouverner, c'est prévoir et le Premier ministre comme le ministre de l'Intérieur ont opéré le découpage, précipitamment, en sachant qu'il n'y avait pas assez d'argent... C'est de l'irresponsabilité... »

L'ancien Premier ministre Muzito, appartenant au Palu (Parti lumumbiste unifié), qui fait cependant partie de la majorité présidentielle, est bien plus critique que encore. Il nous assure que « les nouvelles provinces sont des "enfants morts nés", qui n'auront pas les moyens de fonctionner. En effet, alors que la loi prévoit que le pouvoir central rétrocède aux provinces 40 % des ressources disponibles, la part versée aux provinces n'était que de 12 % en 2015. À l'avenir, chacune des 26 provinces ne pourra compter que sur un crédit mensuel de 1,1 million de dollars... »

Plus globalement, le financement de la série de scrutins pose des problèmes jusqu'à présent insolubles : alors qu'en 2006, des élections considérées comme un succès avaient été menées avec un budget de 500 millions de dollars, cette fois les montants avancés par la Ceni oscillent entre 800 millions et 1,1 milliard de dollars et la communauté internationale refuse d'intervenir dans le financement aussi longtemps qu'elle ne disposera pas du calendrier électoral complet et

définitif. Une autre question

porte sur l'état de santé du président de la Ceni, le très compétent et très respecté abbé Malu Malu, qui serait toujours retenu aux États-Unis pour des soins médicaux.

A ce stade, même si l'arrêt de la Cour constitutionnelle a entraîné des questions dans la presse et si les juristes montent à l'assaut, la population n'a pas encore réellement mesuré à quel point le retard de la locomotive de tête mettrait en péril tout le convoi et une partie de l'opposition, autour d'Etienne Tshisekedi, est toujours absorbée par un « dialogue » avec le pouvoir.

Instruites par les émeutes de janvier, les autorités ne baissent pas la garde : l'arsenal répressif se renforce

Instruites par les émeutes de janvier, les autorités ne baissent cependant pas la garde : redoutant qu'un report des élections, fût-il dû à des raisons techniques, provoque de nouveaux troubles, l'arsenal répressif se renforce et on assiste à un réel durcissement du pouvoir – dont l'interdiction du film consacré au D^r Mukwege, le maintien en prison de deux jeunes activistes du mouvement citoyen Filimbi, et l'arrestation de journalistes ne sont que quelques exemples... ■

COLETTE BRAECKMAN